

**OBJET ACQUISITION DE MATÉRIELS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHÉ(S)**

La Commune souhaite acquérir des matériels et logiciels informatiques pour l'équipement des services et des écoles primaires.

Le présent marché comprend :

- la fourniture de matériels et de logiciels informatiques,
- l'installation et la mise en fonctionnement de tous les équipements nécessaires.

Je vous demande en conséquence :

1° d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché, comme suit :

- lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en 6 lots, pour un montant prévisionnel de 641 565,00 € répartis comme suit :

Lots	Libellé	Equipement Mairie	Equipement écoles primaires	TOTAL TTC
n° 1	Micro-ordinateurs portables	30 000,00 €		30 000,00 €
n° 2	Micro-ordinateurs et stations	217 500,00 €	150 000,00 €	367 500,00 €
n° 3	Ensemble peripheriques	97 750,00 €		97 750,00 €
n° 4	Onduleurs	13 050,00 €	9 375,00 €	22 425,00 €
n° 5	Logiciels divers	93 890,00 €		93 890,00 €
n° 6	Equipements réseaux-sécurité	30 000,00 €		30 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>482 190,00 €</b>	<b>159 375,00 €</b>	<b>641 565,00 €</b>

dans le cadre de l'enveloppe maximale des crédits ainsi votés, la présente répartition ayant valeur indicative pourra donner lieu à des ajustements en tant que de besoin ;

- durée du marché : 1 an à compter de la notification avec une date prévisionnelle du début des prestations fixée au cours du premier trimestre 2009 ;
- inscriptions budgétaires : les crédits sont prévus au Budget principal, pour les matériels, sous les Chapitre 21 et Article 2183 ; pour les logiciels, sous les Chapitre 20 et Article 205 ;

**Rapport n° 08/8-03**

- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

RECUEIL  
24-11-08  
MAY 074

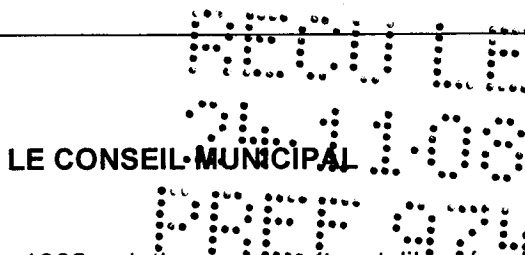
**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

OBJET ACQUISITION DE MATÉRIELS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHÉ(S)



Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 08/8-03 du Maire ;

Vu le rapport de M. HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**


**ARTICLE 1** Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché pour la fourniture de matériels et de logiciels informatiques.

**ARTICLE 2** Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter pour le marché(s) négocié(s).

**ARTICLE 4** Autorise le Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 19 NOV. 2008

LE MAIRE  
  
Gilbert ANNETTE